

Soumis à l'enquête publique
du : 1 septembre 1981 - 30 septembre 1981
24 septembre 1982 - 24 octobre 1982

Le Syndic Le Secrétaire

Le Syndic: _____ Le Secrétaire: _____

Adopté par le conseil communal de Grandvaux le : 13 décembre 1982

Le Président : _____ Le Secrétaire : _____

Approuvé par le conseil d'Etat dans sa séance du : 19 JUIN 1985

L'atteste, le Chancelier

ECHELLE 1 : 5000

mars 1983

T 1680

 ZONE VILLAGE ET HAMEAUX

SECTEUR SOUMIS A L'ELABORATION PREALABLE D'UN
PLAN D'EXTENSION PARTIEL (ART. 5 alinea 1^{er})

ZONE DE VILLAS

ZONE DE CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS
D'UTILITE PUBLIQUE

ZONE VITICOLE

ZONE AGRICOLE

PLAN SPECIAL LEGALISÉ

ZONE INTERMEDIAIRE

PARTIE NON ASSUJETTIE AU PLAN
DE PROTECTION DE LAVAUX DU 12.2.79

BATIMENT SOUMIS REGLE SPECIALE (ART. 30)

FORET (A TITRE INDICATIF)

CE PLAN ABROGE LE PLAN DES ZONES APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT
LE 11 JANVIER 1963, SES MODIFICATIONS DES 8 SEPTEMBRE 1972 ET
13 MAI 1977.

MODIFICATIONS SOUMISES A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 24 septembre 1982 au 24 octobre 1982

SECTEUR AYANT FAIT L'OBJET DU PLAN DE QUARTIER
"CRET MOUTON - LES COTES DU SIGNAL" APPROUVE PAR LE
CONSEIL D'ETAT LE 4 OCTOBRE 1984

